

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

Présents : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (*pouvoir de D. YVON*) - BOIREAU Christophe (*pouvoir de C. LEBEAUPIN*) - SAINT-JEAN Stéphanie (*pouvoir de J. OUVRARD*) - BRECHAULT Christian - HERVE Véronique - CUREAU Sabrina - MOURIN Stéphanie (*pouvoir de M. ABGRALL*) - MASSON Nicolas - DINAND Christophe - GUILLAUT Pascal - - BOUSSELIN Antoine

Excusés : MM. ABGRALL Mélanie (*pouvoir à S. MOURIN*) - LEBEAUPIN Christophe (*pouvoir à C. BOIREAU*) - OUVRARD Julie (*pouvoir à S. SAINT-JEAN*) - YVON Danielle (*pouvoir à RETIF JP.*).

Absent : /

Secrétaire de séance : M. BRECHAULT Christian.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

❶ PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

M. Le Maire fait lecture du document envoyé à l'ensemble des collectivités par le gouvernement afin d'octroyer ou non une prime pour le pouvoir d'achat des agents territoriaux. Cette prime est calculée en fonction de différents critères de rémunération (base de rémunération du 1/7/2022 au 30/6/2023 et durée de temps de travail). M. le Maire indique que le montant maximum qui peut être alloué pour 7 agents est de 3350.09€. Après échange, le Conseil Municipal souhaiterait des éléments complémentaires et décide à la majorité de reporter le vote au prochain conseil municipal.

❷ CASVL : FONDS DE CONCOURS MOBILITES

M. le Maire informe le Conseil que la CASVL propose un fonds de concours pour l'installation de supports de stationnements vélo type arceau vélo pour 2023 et 2024. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas donner suite, des supports existent sur la commune.

❸ MODIFICATION DES SYSTEMES D'INTRUSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

La fibre a été installée à la mairie et à l'école et le dispositif d'alarme existant ne s'avère plus compatible avec la fibre. Il a été demandé un devis à la société Activeille pour le remplacement des systèmes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter un autre devis avant de prendre une décision.

❹ AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE DU CIMETIERE

M. le Maire informe le Conseil qu'il faudrait prévoir l'aménagement de l'allée centrale du cimetière. Il s'avère que certaines zones sont difficilement accessibles aux PMR (une épaisseur de cailloux trop importante). La Commune peut prétendre à un fonds de concours de la DETR (financement de 25 à 35% suivant montant global). La commission cimetière doit se réunir pour faire établir des projets d'aménagements.

❺ CONTRAT ASSURANCE GROUPE DU CDG

Suite à l'appel d'offre, l'offre des compagnies Ethias Sa Acte-vie et Eucare Insurance via la société Yvelin a été retenue par le Centre de Gestion. A l'unanimité, le conseil municipal valide l'adhésion au contrat d'assurance groupe des risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise M. le Maire à signer la convention.

❻ RAPPORT ACTIVITES 2022 SERVICE DECHETS MENAGERS

Le rapport d'activités 2022 du service des déchets de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers, exercice 2022.

7 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 SERVICE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Les rapports d'activités 2022 du service de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide les rapports d'activités 2022.

8 PROJET DE NOUVEAU LOCAL TECHNIQUE

M. Bruno CHOMET maître d'œuvre missionné par l'expert de la Commune, suite au sinistre de début d'année 2023, a envoyé ce jour en Mairie les plans du futur local technique. M. le Maire les présente au conseil. Il manque le plan de masse pour situation sur la parcelle avant dépôt du permis de construire. Une réunion de la commission est prévue avant la fin de l'année, afin de visualiser et apporter les modifications nécessaires à ce projet de reconstruction.

9 LOCAL ANCIEN COMMERCE

Des devis ont été établis afin de faire des travaux de mises aux normes de ce bâtiment en perspective d'occupation par la nouvelle association qui s'est créée en novembre 2023. Dans un premier temps, le Conseil Municipal valide le devis pour le remplacement des menuiseries du bâtiment établi par M. Nicolas ROGER pour un montant de 6219.07€ TTC. En ce qui concerne l'électricité et la plomberie, des chiffrages définitifs seront établis avant validation.

10- DEVIS DIVERS ESPACES VERTS

1^{er} devis de Premier Tech pour la fourniture de terreau des futures plantations en remplacement des végétaux qui n'ont pas pris au cours de l'année 2023 d'un montant de 224.00€/TTC.

2nd devis de Végétal Services d'un montant de 1105.59€/TTC pour les arbres, arbustes en remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces devis.

11- ACQUISITION MATERIEL

Suite au sinistre, divers matériels nécessaires au bon fonctionnement des services techniques ont été achetés afin de remplacer celui détruit.

En ce qui concerne la tondeuse autoportée, il est proposé l'achat d'une remorque pour la transporter sur divers chantiers mais aussi cette dernière servira à d'autres tâches que les services peuvent avoir besoin au cours de leur mission. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis d'acquisition de cette remorque.

12- VIREMENTS DE CREDITS AU BUDGET

Afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024, il convient de procéder à des virements de crédits entre les chapitres fonctionnement et investissement. D'autres part, les indemnités définitives de l'assurance suite au sinistre sont également enregistrées au budget. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide ces écritures.

13- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le CMJ dernier organise le mardi 23 avril 2024 une sortie à Paris afin de visiter l'assemblée nationale accompagnée par la députée de la circonscription Mme Anne-Laure BLIN ainsi que le Musée Grévin. Un courrier de demande de subvention a été adressé au conseil afin d'accompagner ce projet. Il est précisé que le CMJ va organiser diverses opérations afin de récolter des fonds complémentaires.

14 QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin municipal : il est parti à l'impression après la mise en page et sera distribuer autour du 15 janvier
- Harmonie Saint Louis : il a été donné lecture de l'article qui a été envoyé en mairie pour l'insérer dans l'écho de Blou, comme toutes les associations de la commune mais, après échanges, ce dernier a été modifié.
- Repas des aînés : il est programmé le 3 février 2024 à la salle des fêtes. Un traiteur a été choisi pour servir le repas (idem à 2023) pour un montant de 30.00€/personne. Le conseil sollicite le CMJ pour accompagner le dessert du repas de nos aînés.
- Vœux du Maire : Des propositions d'amélioration sont suggérées et des petits fours sucrés/salés seront servis en remplacement des chouquettes. Puis un partage de l'animation entre l'harmonie et un animateur sera proposé. Enfin des tables mange-debout seront installées pour rendre ce moment encore plus chaleureux et convivial.

- Cercle de l'Espérance : M. le Maire informe le Conseil qu'un courrier de l'espérance a été envoyé à la Mairie, concernant un précédent courrier resté sans retour de la part de la Mairie sur des demandes de travaux dans l'enceinte du cercle. M. le Maire indique au Conseil que contrairement à ce qui a été indiqué, la Mairie avait bien adressé une réponse à l'Espérance. Une demande d'autorisation de travaux sera faite et adressée aux Bâtiments de France pour accord ou non.
- Décoration de Noël : retour très positif sur la décoration effectuée par les agents Place de l'Ormeau.
- Les trous des 2 tranchées du Chemin du Boulevard réapparaissent, il est demandé une intervention.
- Demande de mise en place de panneau de signalisation lors des sépultures afin de prévenir les automobilistes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Maire,
Jean-Philippe RETIF



Le Secrétaire de séance,
Christian BRECHAULT



